

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Gérald ESCHER, René GISIGER (Vice-Président), Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Philippe SIMON et Alan TORSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	MM. Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY et Stéphane SCHWEIZER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

<b>A.</b>	<b>Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal</b> .....	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 13 décembre 2018</b> .....	<b>2</b>
<b>C.</b>	<b>Communications du Bureau du Conseil municipal</b> .....	<b>2</b>
1.	Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018 .....	2
2.	Informations diverses.....	3
a)	Remplacement de M. Delaude au sein des commissions du Conseil municipal .....	3
b)	Remplacement de M. Delaude au sein des associations / sociétés communales .....	3
c)	Mise à jour de la liste des délégations à pourvoir.....	3
d)	Projet 101 étangs : demande formulée par les élèves de 6P, 7P et 8P de l'école de Perly .....	4
e)	Course pédestre « A travers le coteau » .....	5
f)	Courrier de l'Union des polices municipales genevoises .....	5
g)	Commune la plus fleurie .....	6
<b>D.</b>	<b>Communications du Conseil administratif</b> .....	<b>6</b>
1.	<b>Informations diverses</b> .....	6
a)	Projet de crèche .....	6
b)	Dates des prochaines réceptions et manifestations communales.....	7
c)	Chantier Bourgeois : point de situation .....	7
<b>E.</b>	<b>Propositions individuelles &amp; questions</b> .....	<b>8</b>
a)	Serafe .....	8
b)	Agression verbale à la déchetterie.....	8

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h03. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée, à qui il formule le vœu d'une année faite de réussite et de succès dans son implication municipale. Il salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (trois personnes).

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Il excuse les absences de MM. Gaudin, Hilty et Schweizer.

### A. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal

Le Président informe que, suite à l'élection de M. Steve Delaude de l'Alternative villageoise de Perly-Certoux au Conseil administratif, M. Alan Torselletti a accepté la charge de conseiller municipal. Il demande à l'assemblée de se lever afin qu'il puisse procéder à sa prestation de serment.

Il lit la formule de serment : «*Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*»

M. Torselletti lève la main droite et dit «*Je le jure*». Il est applaudi par l'assemblée.

Le Président lui rappelle qu'un conseiller municipal absent lors d'une séance doit s'abstenir de voter le procès-verbal et le compte rendu de la séance à laquelle il n'a pas assisté.

### B. Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 13 décembre 2018

Plusieurs modifications de formulation sont faites, qui ne sont pas reportées ici dans le détail mais modifiées dans le document final.

P. 5, dernière phrase avant la délibération, corriger ~~Vice-Président~~ par le **Président** lit la délibération (...)

P. 7, 3<sup>e</sup> paragraphe, ajouter : (...) *six signataires de la convention et seulement deux auront la clé.*

Ainsi modifié, le **procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé par 13 voix « pour » et 2 abstentions**, avec remerciements à son auteur.

#### Compte rendu du 13 décembre 2018

**La parole n'est pas demandée, le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé par 13 voix « pour » et 2 abstentions.**

### C. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018

Cette décision étant soumise au droit de veto des Conseils municipaux, et la parole n'étant pas demandée, le Président la fait voter comme suit :

**Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### 2. Informations diverses

#### a) Remplacement de M. Delaude au sein des commissions du Conseil municipal

Le Président rappelle que M. Delaude siégeait dans quatre Commissions : Aménagement, Urbanisme, Plan Directeur, Mobilité ; Routes et écoulement des eaux ; Sécurité civile et Enfance et Jeunesse. Il demande si M. Torselletti reprendrait ces quatre commissions, ce que M. Torselletti confirme.

**Par quatorze voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal élit M. Torselletti comme membre des Commissions Aménagement, Urbanisme, Plan Directeur, Mobilité ; Routes et écoulement des eaux ; Sécurité civile et Enfance et Jeunesse.**

#### b) Remplacement de M. Delaude au sein des associations / sociétés communales

M. Delaude était délégué du Conseil municipal auprès des trois associations suivantes : Tennis de table ; Perly Deal et Restaurants scolaires. Le Président demande si M. Torselletti reprend ces délégations. M. Torselletti acquiesce.

**Par quatorze voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal désigne M. Torselletti comme délégué du Conseil municipal auprès des associations suivantes : Tennis de table ; Perly Deal et Restaurants scolaires.**

#### c) Mise à jour de la liste des délégations à pourvoir

Suite à une demande de Mme Bowman que chaque délégué-e figure à côté de son association sur le site internet, le Président informe que la liste des associations communales compte encore des sociétés communales qui n'ont pas de délégué du Conseil municipal. Il faut donc y pourvoir. Il passe en revue la liste et prend note des conseillers qui s'annoncent.

La liste est complétée comme suit :

#### Sécurité civile :

- la délégation à la Compagnie des sapeurs-pompiers est à supprimer, car il ne s'agit pas d'une association, mais d'un service communal.
- En revanche, l'Amicale des sapeurs-pompiers n'avait pas de délégué. M. Martignoni accepte d'être le délégué de cette association.

#### Culture et loisirs :

- Cie Sous-Traitement : Mme Maytain
- Te Ori Tahiti : M. Martignoni
- LéZitinaires : Mme Fournier

#### Autres loisirs :

- Canard de l'Aire : Mme Bowman
- Nouvelles Graines : M. Gisiger
- Groupe des Archives : Mme Maytain

Le Président remercie les membres et rappelle qu'il est intéressant, pour faire le lien avec ces associations d'avoir au moins un contact annuel avec elle, soit lors de leur assemblée générale, soit lors d'un événement qu'elles organisent, pour qu'en cas de problème, les arguments puissent passer plus facilement au Conseil municipal.

Comme Mme Bowman pose la question de l'information aux associations sur ces délégations, M. Nierlé informe que la mairie leur adressera un courrier.

Le Président indique encore que cette liste se retrouve sur la page web du Conseil municipal.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d) Projet 101 étangs : demande formulée par les élèves de 6P, 7P et 8P de l'école de Perly  
Le Président lit le courrier, adressé en janvier 2019 à la mairie de Perly-Certoux par ces élèves :

*Mesdames et Messieurs les membres du comité des conseillers municipaux,*

*Nous sommes les élèves de l'école de Perly des classes de Messieurs Waeber et Sabater.*

*Nous désirons faire partie du projet « 101étangs ». Nous avons entendu parler de ce projet des Services industriels de Genève, notamment avec une vidéo qui nous a beaucoup touchée et qui nous a inspiré pour ce magnifique projet.*

*Cette vidéo, que vous pouvez trouver sur internet (Youtube par exemple) vous expliquera plus précisément ce projet ; tapez « projet 101 étang grand JD » et vous aurez des détails intéressants et pratiques.*

*Nous voudrions donc vous proposer d'installer un étang sur notre commune de Perly-Certoux.*

*Nous voulons faire cela car nous voulons sauver les amphibiens, qui sont en voie de disparition sur le canton de Genève.*

*Nous espérons que vous accepterez notre requête et, en attendant votre réponse, nous vous souhaitons une belle année 2019.*

*Cordialement,*

*Les élèves de 6P, 7P-8P.*

Le Président donne quelques explications complémentaires sur ce projet 101 étangs, soutenu par les SIG mais porté par une association du nom de KARCH-GE. Il s'agit de la branche genevoise d'une association suisse pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles. Il précise que les SIG investissent une partie du montant d'achat de l'énergie verte par les citoyens dans des projets d'énergie solaire ou d'environnement, dont ce projet d'étangs. Les étangs font quelques mètres carrés et le matériel ainsi que l'aide à la réalisation et au suivi du développement de ces étangs sont assurés par KARCH-GE. Le Président conclut qu'il ne s'agit pas d'un coup spontané mais d'une démarche qui a une durée. Il indique que ce que les écoliers demandent, c'est une contribution de la commune à la réalisation d'un étang.

Comme Mme Fernandez Page demande où serait cet étang, le Président lui répond que la question est ouverte.

M. Roux intervient pour signaler que la commune compte déjà un étang naturel dans un méandre de l'Aire, où de très nombreuses grenouilles se trouvent déjà. Pour lui, l'étang est déjà trouvé.

Mme Maytain demande si cette proposition des enfants est suivie par une démarche pédagogique autour de l'étang.

Le Président répond qu'il ne sait que ce que le courrier contient.

M. Gorce ajoute que le site internet de l'association KARCH-GE répond à des « questions fréquentes », notamment sur le bruit, la grandeur d'un étang qui peut être de 1000l, dont l'entretien n'est pas important, etc. Il demande si le débat doit être mené en plénière ou en commission, ce qui lui semblerait plus judicieux. Il revient sur l'observation de M. Roux mais signale que la diminution des espaces humides est un problème au niveau suisse.

M. Escher relève que les élèves sont sensibles à la biodiversité mais il faudrait voir s'il y a une possibilité sur le territoire communal, avec l'association KARCH-GE. Il voit plusieurs contraintes, si l'étang est petit, un suivi doit avoir lieu, même basique. Il faut faire arriver de l'eau et l'évacuer, on ne peut pas compter que sur la pluie. Il préconise que le Conseil dise d'abord s'il est d'accord d'aller dans cette analyse de faisabilité.

Mme de Raemy propose le renvoi en commission, les membres proposent celle d'Environnement, Mme Maytain suggère celle d'Enfance et Jeunesse mais uniquement si le projet a une dimension pédagogique.

M. Delaude rappelle les degrés des élèves qui promeuvent ce projet et signale que dans deux, trois ans, ils ne seront plus là. Il faut donc que les enseignants s'engagent aussi sur la durée.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme le Président s'apprête à faire voter le renvoi en commission, M. Gisiger prend la parole pour soutenir la remarque de M. Delaude et qu'il faudrait avoir l'aval de l'école avant d'aller plus loin.

Le Président résume qu'il faut répondre à la demande des enfants s'il est possible d'avoir un étang sur la commune, et dans le contexte de cette réponse, la question sera posée du suivi pédagogique, et à ce moment-là, la Commission Enfance et Jeunesse sera actionnée.

Il repose la question du renvoi en Commission Environnement et développement durable.

**Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal renvoie le projet 101 étangs à la Commission Environnement et développement durable, avec le mandat d'investiguer sur ce projet et de répondre à la demande des élèves.**

M. Gorce propose que le Conseil administratif accuse réception de ce courrier, parvenu à la mairie.

e) Course pédestre « A travers le coteau »

Le Président informe que la 42<sup>e</sup> course pédestre « A travers le coteau » aura lieu le samedi 30 mars 2019, à 16h15. La commune de Bernex invite les élus à s'inscrire à cette course sur le site [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com). Le Président invite les élus intéressés à s'adresser à M. Hilty, président de la Commission des sports, pour qu'il coordonne les inscriptions.

f) Courrier de l'Union des polices municipales genevoises

Le Président indique que cette Union a envoyé le 22 janvier 2019 un communiqué de presse à l'intention du Conseil municipal, que le Président lit.

*Mesdames, Messieurs,*

*En préambule, le comité de l'Union des Polices Municipales Genevoises vous souhaite le meilleur pour l'année à venir.*

*Nous vous faisons parvenir le communiqué de presse que l'UPMG a émis, conjointement avec le SPMG, suite aux événements récemment endurés par des agents du corps de police municipale de Plan-les-Ouates.*

*Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre le temps de lire et de diffuser ce communiqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.*

*Espérant que ces lignes trouveront une place privilégiée dans les réflexions à venir, nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre plus haute considération.*

**LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES REAGISSENT A L'AGRESSION D'APM SURVENUE le 16.01.2019**

*Dans la soirée du 16 janvier 2019, des agents de la police municipale de Plan-les-Ouates ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine suite à une infraction LCR. Il sied de préciser que ce genre de contrôle est effectué quotidiennement par tous les policiers municipaux du canton. Les événements d'hier soir nous rappellent la dangerosité des missions qui nous sont attribuées.*

*Les syndicats des polices municipales genevoises s'inquiètent de la recrudescence des violences faites à l'encontre des APM et au détriment de leur intégrité physique.*

*L'enquête étant toujours en cours, nous ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la situation est insoutenable. Cette agression supplémentaire figure maintenant sur la liste, déjà longue, de celles subies par les agents de police municipale de notre canton.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Nous savons tous que les cas de violence contre les fonctionnaires de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, sont en constante augmentation et nous craignons chaque jour un peu plus pour l'intégrité physique de nos collègues.*

*Ces faits nous rappellent que ces derniers sont encore trop peu formés pour répondre à ce type d'actes violents et que, lorsqu'un collègue est en danger, les autres agents ne peuvent lui venir en aide rapidement puisque la possibilité d'utiliser les signaux prioritaires (sirène et feux bleus) ne leur a toujours pas été accordée.*

*Nous rappelons ainsi que les policiers municipaux genevois sont les seuls agents de police de Suisse à n'être ni titulaires du Brevet fédéral de policier, ni dotés d'une arme de défense, pourtant nécessaires à l'exercice de leur profession, plus exigeante et plus sensible que jamais.*

*Un agent de police municipale peut arrêter des individus, les auditionner, effectuer des perquisitions, être blessé dans le cadre de ses missions, répondre de ses actes devant le Procureur général mais n'est toujours pas reconnu ni formé comme un policier à part entière.*

*Les syndicats signataires déclarent donc qu'il est grand temps que nos employeurs et nos décideurs prennent la mesure des évolutions de notre profession mais également de celles de la société dans laquelle nous l'exerçons. Nous les appelons instamment à mieux nous former, à nous accorder une juste reconnaissance et à nous équiper de tous les moyens nécessaires pour garantir notre intégrité physique, celle de nos collègues et celle des citoyens.*

*Ce communiqué de presse est rédigé par les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG et UPMG). Leurs comités demeurent disponibles si de plus amples informations sont nécessaires.*

*Au-delà des polémiques, la crainte suscitée par la situation actuelle, force les SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES à poser une fois de plus la question de la réécriture de la LAPM concernant l'équipement. La dotation des moyens de défense et d'intervention en adéquation avec la réalité du terrain ne serait-elle pas raisonnable ?*

*Damien Menetrey, Président SPMG et Cédric Wider, Président UPMG*

### g) Commune la plus fleurie

Le Président relit la brève parue à ce sujet dans le *Trait d'Union* de janvier 2019 :

*Comme chaque année, la Société genevoise d'horticulture remet ses médailles aux communes les plus fleuries. Et comme chaque année, Perly-Certoux s'y distingue ! Pour 2018, la commune s'est classée 3e dans la catégorie des communes entre 3001 et 10'000 habitants. Bravo à notre Service des Espaces verts !*

Le Président tient à féliciter à titre personnel l'équipe du Service des Espaces verts aussi pour arriver à ce que les routes et parterres de la commune soient fleuris à bon escient, malgré certains kidnappeurs de plantes, et il lui adresse ses chaleureuses félicitations et encouragements à continuer cette activité plaisante pour le regard, la santé et bien-être de chacune et de chacun.

## D. Communications du Conseil administratif

### 1. Informations diverses

#### a) Projet de crèche

M. Savigny informe que le Conseil administratif a eu une rencontre avec Mme Lax, de la société *Little Green House*, au sujet de la crèche, pour avancer dans le domaine de la collaboration de la commune avec cette société, notamment sur les coûts que demanderait cette société à la commune pour la gestion administrative des places que la commune prendrait dans cette structure, ceci, indépendamment du coût de la place de la crèche. Mme Lax serait d'accord de faire cette prestation administrative, que la commune ne pourrait pas gérer, et doit revenir vers nous avec le coût que cela

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

représenterait. La commune a également discuté avec elle du loyer de la surface et du loyer pour les infrastructures que Mme Lax nous demande de financer, qui ne sont pas encore définitivement connus. Mme Lax a indiqué que le budget qu'elle avait communiqué à la commune pourrait être sensiblement modifié par des obligations que le canton pourrait lui fixer. Elle doit étudier cela avec l'aide de conseillers juridiques pour s'assurer quel droit le canton pourrait revendiquer sur certains aspects de la gestion administrative et financière des crèches de *Little Green House*, et non pas sur la partie des normes d'encadrement des enfants. Son retour est attendu ces prochaines semaines. Un autre élément, indépendant du projet crèche lui-même, mais relatif aux capacités financières de la commune, est que plusieurs séances de la Commission Finance de l'ACG prévues sur la réforme fiscale des entreprises en tout début d'année ont été annulées, suite à des changements au niveau cantonal du projet de réforme. La répartition des compensations versées par la Confédération au canton, qui les reverserait aux communes, n'est pas définie. M. Savigny espère que ce sujet reviendra rapidement sur la table au niveau du canton, ce qui devrait permettre de clarifier la situation financière de la commune, et au Conseil municipal, qui pourra prendre rapidement une décision sur la crèche avec tous les éléments en main.

M. Prina demande si l'on en sait davantage sur les modifications apportées à cette réglementation demandée par le canton à la crèche.

M. Savigny répond que cela touche à la rubrique la plus coûteuse d'une crèche, c'est à dire aux charges du personnel.

### b) Dates des prochaines réceptions et manifestations communales

M. Delaude rappelle les dates des prochaines réceptions municipales, qui sont les suivantes :

Jeudi 7 mars	Promotions civiques
Mercredi 3 avril 2019	Accueil des nouveaux habitants
Vendredi 3 ou 17 mai	Repas des commissions
Mardi 18 juin	Repas des enseignants
Vendredi 28 juin	Promotions scolaires
Jeudi 1er Août	Fête nationale
Jeudi 12 septembre	Repas des anciens magistrats
Vendredi 13 décembre	Escalade (date à confirmer par l'école)
Mardi 17 décembre	Noël dans le village
Vendredi 20 décembre	Repas des Seniors

Le Président relève le mardi 12 février à 22h45 la cérémonie des Promotions citoyennes. M. Nierlé apporte la précision qu'il s'agit de la cérémonie des Promotions citoyennes organisées par la Ville de Genève au Théâtre du Léman et que l'horaire énoncé par le Président est celui du cocktail qui suit la cérémonie.

M. Gisiger et le Président se sont annoncés pour y participer.

### c) Chantier Bourgeois : point de situation

M. Gorce informe que le chantier avance, le gros œuvre arrive à bout touchant. La commune rencontre quelques difficultés avec l'Etat de Genève au sujet d'une demande d'autorisation complémentaire déposée en mai pour des modifications relativement légères du projet initial en adaptation de quelques règles de sécurité feu. Elle a été suivie d'une demande de complément de l'Office cantonal des transports à propos de places de stationnement au premier sous-sol. La commune y a répondu, une deuxième demande de complément a suivi en septembre suite à cette réponse, à laquelle il a été répondu, puis une troisième demande de complément est arrivée en décembre, qui a fait l'objet d'une réponse orale. Une séance s'est tenue la veille de la séance du Conseil municipal à l'Office des autorisations de construire, à laquelle la commune a pris part avec un avocat. La remise en question faite concerne le nombre de places de stationnement prévues au premier sous-sol. La commune défend ses droits en s'appuyant sur le Plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit un nombre de places de stationnement supérieur à celui qui est dans le projet modifié, lequel comprend un nombre de places légèrement inférieur par rapport au projet autorisé. La commune n'est donc pas

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d'accord avec les demandes de complément qui lui sont adressées. M. Gorce confirme que, pour l'instant, ces échanges n'ont pas eu d'impact sur la planification et la réalisation du chantier. Mais, il y a un risque qu'un délai, voire des coûts supplémentaires puissent maintenant survenir. Le Conseil administratif analyse avec son mandataire les conséquences possibles, il tiendra informé le Conseil municipal des résultats de son analyse.

### E. Propositions individuelles & questions

#### a) Serafe

M. Simon attire l'attention de l'administration communale qui devrait recevoir beaucoup de courriers provenant de l'envoi de factures par Serafe, le nouvel organe de perception de la redevance Radio-TV. M. Simon signale qu'en cas d'éventuelles erreurs d'adressage ou de facturation, le site internet de cette entreprise renvoie ses clients aux communes. M. Simon signale que, dans son immeuble, pratiquement tout le monde a reçu une facture comportant une erreur d'adressage. Il ne sait pas quoi conseiller à ses voisins, lui-même a écrit un courrier indiquant qu'il refusait de payer sa facture, mal adressée.

M. Nierlé explique qu'il faut prendre contact avec l'Office cantonal de la population, car c'est ce seul office qui peut faire les rectifications d'adresse.

M. Martignoni informe que l'OFCOM a émis ce même jour un communiqué de presse qui recommande de s'adresser à Serafe directement, c'est Serafe qui se retournera vers les offices cantonaux de la population de chaque canton.

#### b) Agression verbale à la déchetterie

Mme Fernandez Page indique avoir été approchée par un communier, qui lui a signalé qu'il a été agressé à la déchetterie. Mme Fernandez Page lui a recommandé de s'adresser à la mairie avec les photos qu'il avait prises d'une camionnette avec plaques étrangères. Au mois de décembre, il n'avait toujours pas eu de réponse, même pas un accusé de réception. Elle demande si ce communier a obtenu une réponse depuis.

M. Gorce répond qu'il ne sait pas de qui il s'agit. Il a connaissance d'une demande qui lui a été adressée par une personne, à qui un rendez-vous a été proposé. Mais il lui est difficile de savoir s'il s'agit de la même personne. Il donne la première lettre du nom de famille à Mme Fernandez Page, Mme Fernandez Page confirme qu'il ne s'agit pas de la même personne. Comme elle a reçu copie de cet e-mail, elle transmettra la copie de cet e-mail à la mairie.

#### c) Situation à la déchetterie

Mme Fernandez Page rappelle que la situation des débordements à la déchetterie avait fait l'objet d'une discussion au Conseil municipal, qu'il avait été décidé d'envoyer le sujet en Commission. Elle demande ce qu'il en est.

M. Gorce revient sur une décision qui avait été prise de faire fermer la barrière par le Sécurité le soir et l'ouvrir le matin. Il avait été constaté une diminution des débordements, M. Gorce précisant qu'il évoque les bennes qui débordent et non les contacts avec les personnes.

Mme Fernandez Page se souvient de cette décision mais indique qu'il avait été décidé d'en rediscuter en Commission. Elle estime que ce sujet tourne en rond, depuis longtemps, et que rien ne se fait.

M. Gorce évoque une agression physique par une personne tournant autour des bennes. Il relit le passage du procès-verbal de juin 2018 évoquant la décision du Conseil municipal de ne pas prendre de mesures d'urgences pour l'été, mais de confier à la Commission Environnement de réfléchir sur les bennes d'ici la fin de l'année.

Le Président, également président de la Commission Environnement, informe que la réflexion est en cours.

M. Gorce souligne que des contrôles de police existent même s'ils ne peuvent pas être permanents, mais que l'analyse qui a été faite est que les quelques personnes non-autorisées qui jettent des déchets dans cette benne génèrent un coût supplémentaire pour la commune, qui doit être mis en comparaison avec l'avantage pour les citoyens de bénéficier d'une benne à encombrants à proximité. La suppression de cette benne supprimerait la fraude, mais reviendrait aussi à supprimer une prestation à la population. Jusqu'à maintenant, la Commission a plutôt prôné le statu quo sur cette question.



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Pour Mme Fernandez Page, à partir du moment où il faut mettre ses déchets encombrants dans une voiture, on peut aussi aller à l'ESREC. Elle voit plus d'inconvénients que d'avantages à conserver cette benne, d'autant que cela draine une faune qui n'est pas souhaitable.

M. Gorce rejoint Mme Fernandez Page sur la question de cette faune. Toutefois, la récupération des déchets ne semble pas une mauvaise chose, qu'importe qui récupère. Mais, M. Gorce redit qu'il n'est pas tolérable que ces personnes deviennent agressives avec ceux qui entrent dans la déchetterie, citoyens ou employés communaux.

Mme Fernandez Page est d'accord avec cette récupération, mais pas dans n'importe quelles conditions, notamment d'agressions verbales ou autres.

M. Gorce invite à distinguer la problématique des personnes venant sans droit déposer leurs déchets à Perly, de celle provenant de la possibilité de récupérer des objets des bennes.

Mme Fernandez Page acquiesce mais relève que même différents, ces problèmes restent des problèmes quand même.

Le débat se poursuit encore sur les sujets renvoyés en Commission qui ne font pas l'objet d'un échéancier et donc, disparaissent, ce qui, indique le Président, sera traité dans le cadre du nouveau Règlement du Conseil municipal, sur la possibilité d'amender les personnes accédant à la déchetterie sans droit sur la base de photos, sur la vidéosurveillance, sur des incivilités qui se posent aussi aux écopoints, puis le Président clôt la discussion.

### d) Piques à fondue lors du Noël au Village

M. Martignoni rapporte une remarque d'un médecin sur le fait que de nombreuses personnes se promenaient avec des piques à fondue à hauteur d'œil des enfants lors du Noël au Village.

Comme M. Gorce demande si M. Martignoni propose la suppression de la fondue, il répond que non, mais qu'une solution devrait être trouvée ou une sensibilisation faite.

Mme de Raemy, qui fait partie de l'Appertoux, en parlera au prochain comité pour voir si une solution peut être trouvée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h43.

Le Président  
Christian Cheyroux

Le Vice-Président  
René Gisiger

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé